



référence

**AF19**

## La directive sur la distribution d'assurances (DDA) et ses implications

**Durée présentiel/distanciel : 180mn**

**Formation disponible en : présentiel – distanciel**

**Catégorie : Distribution d'assurances**

**Éligible DDA : Oui**

### Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Responsable production

 Juriste

**Prérequis :** Connaître ses produits, ses distributeurs et ses partenaires



### Formation suivie en présentiel

 Durée  
**180 min**

 Dates ou période  
**À définir**

 Horaires  
**À définir**

 Nombre de participants  
**Min 1 - Max 12**

#### Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

#### Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

#### Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

**Tarif : à partir de 2160 € TTC**



### Formation suivie en distanciel

 Durée  
**180 min**

 Dates ou période  
**À définir**

 Horaires  
**À définir**

 Nombre de participants  
**Min 1 - Max 12**

#### Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

#### Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

**Tarif : à partir de 1620 € TTC**



Pas de e-learning pour cette formation

## 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à présenter les apports réglementaires de la directive sur la distribution d'assurances (DDA) et ses impacts sur l'organisation interne et les processus de distribution de votre société.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Décrire les nouvelles exigences réglementaires issues de la DDA
- Analyser les impacts des nouvelles exigences réglementaires sur l'organisation et les processus de distribution de l'entreprise
- Identifier les nouveaux livrables à mettre en place au sein de l'entreprise

## 2. Contenu

### 1. Les repères réglementaires

- Calendrier de transposition de la DDA
- Le périmètre de la nouvelle réglementation sur la distribution d'assurances

### 2. Les exigences réglementaires

- Les nouvelles exigences relatives à la capacité professionnelle des distributeurs de produits d'assurance (formation continue)
- Les nouvelles exigences relatives à la conception de produits
- Les nouvelles exigences liées au processus de vente des produits d'assurance non-vie et des produits d'assurance-vie.



### 3. Les points particuliers à maîtriser

- Les impacts de la DDA sur l'organisation interne de votre entreprise (gouvernance RH, gouvernance produits)
- Les impacts de la DDA sur les processus de distribution (parcours clients)
- Les impacts de la DDA sur les nouveaux livrables à mettre en place au sein de votre entreprise (cartographie professionnelle, plan de formation continue, charte des mentions obligatoires, document de présentation et de conseil, politique de rémunération, procédure de gestion des conflits d'intérêts...)

## 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

## 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

### 1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### 2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire



## FICHE DESCRIPTIVE FORMATION



Astrée  
Faculté

- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

### 3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.